



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radars

Question écrite n° 17412

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les recettes attendues des radars de contrôle de vitesse. Il lui demande le nombre de procès verbaux effectués en 2007 par rapport à 2006, ainsi que l'encaissement prévu par le Trésor par rapport à l'an passé.

Texte de la réponse

Le système de contrôle sanction automatisé, mis en oeuvre dans le cadre de la politique gouvernementale de lutte contre l'insécurité routière pour la répression des infractions liées à la vitesse, a donné lieu en 2006 à 6 214 533 avis de contravention, et en 2007 à 6 983 650 avis de contravention. S'agissant du montant du produit des amendes des radars automatiques, il s'établit à 349 millions d'euros pour 2006 (dont 57 millions d'euros pour les amendes forfaitaires majorées) et 453 millions d'euros pour 2007 (dont 91 millions d'euros pour les amendes forfaitaires majorées).

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17412

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1315

Réponse publiée le : 8 juillet 2008, page 5921